COMMISSION : SANTÉ - HYGIÈNE - PRÉVENTION
PV N° : 01 – 2022/2023 DU : 28/04/2023

Présidence : Patrick Bourgoin.

Membres présents : Mme Isabelle Da Silva Carlos,
MM. Jean-Pierre Blaquart, Pascal Chardat, Patrick Frugier, Patrick Mena, Jean-François Selle.

Membres excusés : Mme Joelle Rousseau,
MM. Georges Bermejo, Arnaud Dutilloy, Gilles Rouffignat.

SOMMAIRE

1° Introduction

- **Présentation de la commission et de ses membres**

2° Sujet(s) « Pour décision »

- **Cadrage et périmètre d'actions**

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- **Néant**

4° Questions et informations diverses

Validation du PV précédent : S'agissant de la 1ère réunion, pas de PV à valider.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Présentation de la commission et de ses membres

Patrick Bourgoin, animateur de la commission Santé – Hygiène – Prévention présente les membres présents de la commission un à un avant que chacun ne prenne la parole.

Jean-François Selle est nommé secrétaire de la commission et aura à sa charge la rédaction des PV.

Patrick Bourgoin se félicite et remercie l'ensemble des membres issus du milieu médical d'avoir répondus présents à sa demande d'intégrer la commission et de donner de leur temps libre au développement du football départemental, même si certains d'entre-eux ne sont plus en activité professionnelle.

2° - Cadrage et périmètre d'actions

- Une des premières mission de la commission va être de rajeunir et d'assurer la pérennité de cette dernière en recrutant des médecins en activité en lien, si possible avec le sport et plus particulièrement le football.
- La première interrogation concerne la responsabilité engagée sur l'apposition d'une signature (ou d'une contre signature) sur tout document médical (dossier arbitre, licences, …).

  Les assurances juridiques d'un médecin couvrent ce dernier tant qu'il est en activité professionnelle, mais lorsque ce n'est plus le cas et que ce dernier a cessé et est considéré comme bénévole, il n'y a pas de couverture liée à son statut de médecin à la retraite.

  Patrick Bourgoin va rentrer en contact avec le service juridique de la Ligue et de la commission médicale régionale afin d'éclaircir ce point très important et reviendra vers les membres lors d'une prochaine réunion.

- Le deuxième point concerne le périmètre d'action et d'activité de la commission.
  Outre le fait de contrôler les dossiers médicaux des arbitres, notamment à l'inter-saison, la commission s'interroge sur ce qu'elle peut apporter au football départemental et plus précisément à ses clubs.
  Plusieurs pistes dont une qui pourrait très rapidement être mise en place très rapidement avec des interventions lors des formations de la commission Technique – Formation – Labellisation. (Dopage, notion de 1er secours, traumatologie, …). Patrick Frugier, animateur de cette dernière valide cette idée très utile et très intéressante.

D'autres actions sont listées et notamment de façon délocalisée dans les clubs, mais avant tout engagement, la commission souhaite avoir un retour officiel concernant les responsabilités engagées. Une intervention en AG pour donner l'information aux clubs pourraient également être envisagée.

Il est demandé à chacun de réfléchir, pour la prochaine réunion, des actions qui pourront être mises en place pour la saison 2023-2024.

SUJET(S) « POUR INFROMATION »

Néant.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Néant.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 28/04/2023

Décision 01 : Demande au service juridique de la Ligue concernant les responsabilités engagées par les membres de la commissions qui ne sont plus en activité professionnelle et à des fins bénévoles.

La prochaine réunion n'est pas fixée avec exactitude mais aura lieu début juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

L'animateur
Patrick Bourgoin

Le Secrétaire
Jean-François Selle